

Maroc : La conscription va être rétablie

Le 20 août 2018, le Conseil des ministres du Maroc, présidé par le roi Mohammed VI, a approuvé un projet de loi rétablissant le service militaire obligatoire pour les jeunes de moins de 25 ans.

S'il est adopté par le parlement, les hommes et les femmes âgés de 19 à 25 ans seront soumis à 12 mois de service militaire obligatoire – qui avait été aboli par le roi en 2006.

Dans une déclaration à la suite de cette approbation du projet de loi, le porte-parole du cabinet royal a dit : « Le but du service militaire est de promouvoir le patriotisme chez les jeunes, dans le cadre de la corrélation entre les droits et responsabilités de la citoyenneté. »

D'un autre côté, de nombreux jeunes Marocains et leurs familles, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, ont exprimé leurs inquiétudes sur cette nouvelle loi. L'IRG et d'autres organisations travaillant avec les objecteurs de conscience ont été contactées par de jeunes Marocains concernés par cette législation. Ceux vivants à l'étranger ont aussi manifesté leurs préoccupations. Selon la publication hollandaise *NL Times*, de nombreux jeunes Marocains-Néerlandais sont inquiets de devoir être contraints à rejoindre pour une durée d'un an l'armée royale marocaine. Des réactions similaires ont été formulées en Belgique et dans d'autres pays où réside une population marocaine. Il n'est pas encore clair à ce jour de savoir si la loi va réquisitionner ou exempter les conscrit/e/s binationaux.

Le journal en ligne et en anglais *Morocco World News* rapporte que la nouvelle loi établit une peine de prison de un à trois mois et une amende de 2 000 à 5 000 dinars pour les jeunes Marocains qui, à défaut de forte justification, ne répondraient pas à la convocation des autorités.

Selon l'article de cette publication, les personnes non aptes physiquement – avec un dossier médical – ainsi que les soutiens de famille peuvent être exemptés de service. Il paraît aussi que les étudiant/e/s seraient admis à un sursis. Cependant, si le motif du sursis expire, ils peuvent être appelés au service militaire jusqu'à l'âge de 40 ans.

Au Maroc, la conscription avait été introduite pour la première fois en 1966, pour obliger les hommes de 18 à 30 ans à un service militaire de 18 mois. En 1999, la durée du service a été réduite à 12 mois. En 2006, le roi Mohammed VI l'avait aboli, notamment pour verrouiller l'infiltration des militaires par des islamistes et déjouer un complot antimonarchiste.

Sources sur Internet :

Morocco World News, article du 24 août 2018 « Les jeunes binationaux Marocains à l'étranger ennuyés par le service obligatoire » <https://www.moroccoworldnews.com/2018/08/252427/morocco-compulsory-national-service/>

<https://www.moroccoworldnews.com/2018/08/252554/moroccan-binational-mandatory-service/>

NLTimes.nl, reportage du 22 août : « La conscription militaire ne doit pas concerner les Marocains-Hollandais »

Reuters, 21 août, « Le Maroc rétablit le service militaire obligatoire pour les moins de 25 ans »

<https://uk.reuters.com/article/uk-morocco-army/morocco-reinstates-compulsory-military-service-for-under-25s-idUKKCN1L601N>

Morocco World News, 21 août « Les jeunes marocains à nouveau confrontés au service national obligatoire »

<https://nltimes.nl/2018/08/22/military-conscription-affect-dutch-moroccans-report>

IRG, 1^{er} janvier 2007 « Le Maroc abolit la conscription » <https://www.wri-irg.org/en/story/2007/morocco-abolish-conscription>